

EUCCHARISTIE ET PRIÈRE INCESSANTE

I. — PRIÈRE INCESSANTE

La prière du Christ.

EN nous expliquant comment le sacrifice du Christ fut l'accomplissement du sacrifice typique d'expiation décrit dans Lévitique, 16, l'auteur de l'épître aux Hébreux nous montre le Seigneur à la suite de ce sacrifice pénétrant derrière le voile, porteur de son propre sang, afin de « paraître maintenant devant la face de Dieu en notre faveur » (Hébr., 9, 24).

Nous devons en conclure qu'il vit dans un état d'intercession analogue à l'intercession du grand prêtre, qui à la suite du sacrifice d'expiation, pénétrait annuellement dans le Saint des Saints portant le sang de la victime. Le sacrifice du Calvaire, en tant que sacrifice d'expiation dont ceux prescrits par l'ancienne loi ne furent que les types, a inauguré l'intercession réparatrice qui sera, jusqu'à la parousie, un aspect de la vie céleste du Christ que nous partageons dans la foi.

Le tableau de la liturgie céleste que brosse saint Jean dans l'Apocalypse nous amène à la même conclusion. Le Seigneur y est décrit sous les traits d'un « Agneau comme immolé ». Au ciel, d'une manière que nous serions incapables de préciser, le Christ garde dans sa vie glorieuse quelque chose qui est un rappel immédiat de l'immolation qui en fut pour lui la porte. Dans l'encyclique *Mystici Corporis*, Pie XII l'appellera *hostia clarificata in caelis*, et affirmera¹ que c'est en tant que tel qu'il exerce son sacerdoce

1. « Hostia... clarificata in caelis (divinae bonitatis thesauros) ostensione vulnerum precumque effusione a Patre aeterno efflagitat. »

éternel, « étant toujours vivant pour intercéder » en notre faveur (Hébr., 7, 25).

La conclusion, c'est qu'il n'y a qu'une prière : celle du Christ, et elle se confond avec sa vie. La nôtre, pour atteindre le Père, devra en faire partie. Dès lors, « prier en son nom », c'est aligner notre prière sur la prière du Christ. L'invitation à « prier sans cesse » nous convie à rendre de plus en plus consciente notre adhésion à cet élan vital du Christ total, auquel nous participons de fait depuis notre admission dans l'Église.

Participer à sa prière.

A chaque assemblée eucharistique, l'Église célèbre et approfondit, sous les signes sacramentels, tous les aspects du mystère de sa vie. Lors de chaque célébration, toute l'Église militante opère, pour ainsi dire, une percée dans l'éternité, par le fait que chacun de ses membres prend alors conscience, dans la mesure où il participe activement à la célébration, de sa part dans la vie de l'Église triomphante unie à son Chef.

La sainteté de l'Église est garante que toujours elle a des membres vivant consciemment leur vie d'union au Christ, et que par conséquent cette percée reste un fait permanent pour l'Église militante, qui est toujours dans l'adoration de l'*infinita et divina Majestas Christi*², et se joint à lui dans le don vital qu'il fait de lui-même au Père.

Mais il n'en est pas de même pour chacun de ses membres. En dehors des célébrations sacramentelles auxquelles nous assistons, chacun retourne, sur le plan de la perception immédiate, à sa vie quotidienne, avec risque d'émousser, sinon de perdre, les dispositions qui le maintenaient uni à son Chef dans le lien de l'Esprit.

C'est ainsi que de messe en messe notre participation à la vie de prière du Christ est plutôt passive. Nous ne cessons pas absolument d'y prendre part tant que nous n'y mettons pas d'obstacle formel; mais nous avons tendance à nous y

2. S. S. PIE XII, *Discours aux Congressistes d'Assise*, 22 sept. 1956.

laisser entraîner, sans y contribuer de manière personnelle, ce qui ne constitue pas une réponse à l'invitation de l'apôtre à la prière incessante.

Les célébrations communautaires de l'Eucharistie paraissent ainsi comme les temps moteurs de cette vie de prière que nous partageons avec le Christ, mais que nous vivons par la suite avec une intensité bien moins grande. Notre vie d'union présente l'aspect d'une série d'élan disjoints, suivis de périodes de moindre intensité où il y a inévitablement perte d'énergie spirituelle.

Mais pour le Christ la vie ne comporte pas d'élan disjoints, et dans la mesure où nous vivons consciemment de notre union à lui elle ne devrait pas en comporter pour nous. Nous invitent à tendre vers une vie d'oraison en intensifiant notre union consciente au Christ, saint Paul nous rappelle que nous sommes, par notre incorporation à lui, dans un état d'intercession, et que l'attitude que nous avons concrétisée dans un geste rituel lors de la célébration sacramentelle devrait continuer sans cesse à nous animer et à diriger notre comportement.

Nous sommes obligés de constater que, pour réaliser son plein effet dans notre vie et le maintenir, la célébration eucharistique à laquelle nous avons participé activement exige, comme complément, des efforts renouvelés pour nous rehausser au degré de participation qu'elle nous avait permis de réaliser.

Pour aboutir à une vie d'oraison il faut des exercices d'oraison : des temps consacrés à diriger notre esprit vers le Seigneur, et qui seront la source de nos efforts pour rejoindre sa volonté dans notre vie. Ce seront des temps moteurs, des communions au mystère : communions spirituelles qui produiront leur effet *ex opere operantis* seulement, mais toujours dans la ligne de la célébration eucharistique. Plus elles deviendront nombreuses, plus elles tendront à établir le contact spirituel discontinu qui sera notre réponse à l'invitation de l'Apôtre.

Il est facile de voir comment, dans la pensée de l'Église, les Heures successives de l'office canonial furent destinés à remplir ce rôle. Elles rythment sur la cadence de la vie humaine leur rappel à cette participation consciente continuellement à renouveler, et ramènent spirituellement une

communauté vivant ensemble sa vie d'union dans l'atmosphère de la célébration sacramentelle.

La piété eucharistique serait-elle capable de jouer un rôle analogue auprès des âmes de notre époque si nombreuses qui n'ont pas entre elles le lien étroit de l'observance monastique, et qui ne possèdent pas toujours la formation scripturaire et liturgique nécessaire pour trouver dans l'office canonial un stimulant efficace ?

Pour répondre à cette question il sera nécessaire d'entreprendre une brève enquête sur la dévotion envers la présence sacramentelle en dehors de la messe. Elle nous permettra d'en dégager un aspect que nous croyons en être l'élément essentiel, bien que la piété populaire l'ait longtemps ignoré, grâce au fait que les circonstances ont amené l'Église à donner à une autre perspective complémentaire un relief plus marqué.

II. — LA PRÉSENCE SACRAMENTELLE DANS L'HISTOIRE

Le sens des premières ostensions eucharistiques.

Les premières expositions permanentes du Saint-Sacrement dont nous avons des témoignages certains datent des dernières années du 14^e siècle. Il est question dans une paroisse de Bavière en 1395 de la fondation « d'une monstrance, placée derrière le maître-autel, dont le cristal transparent permettrait à chacun de voir le Saint-Sacrement³ ». D'autre part, Jean de Marienwerder représente la Vénérable Dorothee, qui vivait à Dantzic dans les dernières années du 14^e siècle, se hâtant vers l'église avant l'aurore *ut videret ibi Eucharistiae sacramentum, quod aperte in una monstrantia ibi servabatur, et sic fervorem sui desiderii in aliquo refrigeret*⁴.

Cet usage fut suffisamment répandu à travers l'Allemagne du 15^e siècle pour provoquer à plusieurs reprises la réaction

3. Cité par BOUDINHON, *La Bénédiction du Saint-Sacrement*, dans la *Revue du Clergé français*, 1902, p. 264.

4. *Acta Sanctorum*, Oct. XIII.

des autorités ecclésiastiques⁵, et nous croyons que les nombreux *Sakramenthäuser* de cette époque que nous trouvons munis de portes grillagées l'ont été en vue de l'ostension du Saint-Sacrement.

Les termes mêmes du décret du Concile de Cologne (1452), défendant l'exposition en dehors du jour et de l'octave de la Fête-Dieu, « afin de rendre plus d'honneur au Saint-Sacrement », montrent suffisamment que ces ostensions se faisaient sans solennité, et dans un esprit bien différent de celui qui a animé l'institution en France au siècle dernier de l'Adoration perpétuelle. Pour bien comprendre le sens de ces ostensions primitives, il faudra les voir sur le fond de certaines pratiques déjà plus anciennes et fort répandues au moment de leur introduction.

Sans vouloir prendre parti ici sur l'origine de l'élévation et les modifications qui lui ont été apportées par le décret d'Eudes de Sully⁶, il est indéniable que, dans la pensée des fidèles des 14^e et 15^e siècles, la vue de l'hostie consacrée fut l'occasion d'une communion spirituelle, suppléant à la communion sacramentelle, devenue alors fort rare. Les paroles du motet *O salutaris*, composé pour être chanté « *in elevatione, inter pleni sunt caeli et benedictus qui venit*⁷ », témoignent en ce sens, et de nombreux prédicateurs contemporains s'élèvent contre l'habitude des fidèles qui quittent l'église après l'élévation, croyant que l'essentiel de leur participation est alors terminé.

Tout en réagissant contre de tels abus, l'Église n'a jamais condamné l'enseignement des théologiens du 13^e siècle, pour qui la vue de l'hostie était un stimulant de la foi⁸, et à cette même époque nous la voyons incorporer une courte ostension du sacrement dans le rite de la communion des infirmes. Le pasteur devait montrer l'hostie au

5. Conciles de Passau, de Schwerin, de Breslau (1416), et de Cologne (1452).

6. On sait que l'évêque de Paris a prescrit aux célébrants de ne pas élever l'hostie dès le *Qui pridie*, mais seulement après les paroles de la consécration.

7. Texte du décret établissant le chant de ce motet à Notre-Dame de Paris en 1512 (Archives Nationales, LL. 294, fol. 104).

8. Alexandre de Halès écrit (*Summa Th.*, IV) : « excitatur devotio frequenter aspicientis ». Albert le Grand applique à ce propos le principe : « ostensio boni provocat ad bonum » (*Comm. in Sent.*, IV, q. 70, a. 6).

malade, et par une exhortation en langue vivante solliciter de sa part une profession de foi en celui qu'il allait recevoir sous les voiles du sacrement⁹.

Avant que le rituel de Paul V (1614) ne défendît de porter l'Eucharistie à des malades qu'on savait dans l'impossibilité de communier¹⁰, de nombreux rituels de la première moitié du 16^e siècle faisaient provision pour ce cas, enseignant, avec Nicolas de Blony dans son *Tractatus sacerdotalis* (Lyon, 1553) : « *Tantum ostendat sibi corpus Christi, et suadeat sibi pie credendum et sentiendum de ipso : et sufficit tibi pro communione sacramentali, quia nihilominus ipse spiritaliter et non sacramentaliter, si est sine peccato mortali, communicaverit.* »

Nous nous permettons de citer en entier le texte du rituel incunable de Reims, datant de la fin du 15^e siècle. Après la description de l'ostension à la communion des infirmes, on y trouve un titre spécial : « *De infirmis qui pro nimia infirmitate non possunt sacramentum eucaristie recipere* », où on lit : « *Talibus insinuatur fides ut supra* (c'est-à-dire en leur montrant l'hostie) *et eam confiteatur infirmus petatque veniam et indulgentiam ac indulgeat omnibus. Et presbyter tenens hostiam dicat* : Se vous peussiez recevoir ce très saint sacrement, très volontiers vous le reçussiez. Or aoures donc nre Seigneur en ce très saint sacrement, luy priez qu'il vous veuille pardonner tous vos péchés et vos deffaults, son plaisir soit qu'espirtuellement vous le recevez et avez en vostre âme l'effet et la vertu du sacrement. »

A cette exagération, déjà fort ancienne dans la pratique, et contre laquelle l'Église allait réagir, la meilleure réponse nous paraît celle qu'on attribue à sainte Julienne de Mont-Cornillon. Sur son lit de mort en 1258, pressée par son abbesse du moins de regarder l'hostie qu'elle ne pouvait recevoir, elle aurait dit : « *Non necesse est, domina mea,*

9. On lit dans un rituel de Rodez datant de 1514 : « Presbyter lotis manibus honorifice sumens hostiam infirmo ministrandam aliquantum manutenens elevatam prope infirmum et ante oculos ejus sic dicat... (suit une exhortation transcrite en langue vivante).

Des descriptions semblables se trouvent dans des rituels de Paris (1574) et de Bourges (1588), ainsi que dans un *Liber sacerdotalis* imprimé à Venise en 1512.

10. Cette défense est maintenue dans le rituel romain en vigueur : « *Alicui ad adorandum solum devotioni seu cujus rei praetextu ad ostendendum non deferatur* » (tit. IV, c. iv, § 5).

videre in praesenti vita quem visura sum, in aeterna » (*Acta Sanctorum*, Apr. I). Mais si la pratique reste sujette à caution, le sens qu'on lui attribuait jusque dans les textes autorisés ne nous permet pas de douter de l'interprétation donnée à l'ostension qui précédait la communion des infirmes; et jette une vive lumière sur le sens à attribuer à toute ostension eucharistique dans le contexte de l'époque.

La considération de ces usages nous suggère que les ostensions permanentes dont nous avons constaté l'existence en Allemagne et ailleurs à la même époque n'ont pas été instituées pour affirmer la foi à la présence réelle, que d'ailleurs on ne sentait pas alors le besoin de défendre.

Elles se faisaient certainement sans solennité extérieure, et il n'a semblé venir à l'idée de personne, même dans les décrets conciliaires qui réprouvent l'usage, de suggérer qu'il conviendrait de répondre à la permanence de la présence sacramentelle par la permanence d'une présence humaine. Pour autant que nous puissions voir, on n'a pas ressenti le besoin d'assurer une continuité dans l'adoration. Plutôt cherchait-on à mettre le sacrement directement sous le regard des fidèles pour qu'il soit un stimulant de leur foi, en vue d'une communion spirituelle que chacun serait libre de prolonger à volonté et de reprendre autant de fois dans la journée qu'il le désirerait.

On peut avancer que ces ostensions constituèrent une silencieuse invitation à une prière individuelle dans la ligne de la célébration communautaire, et qu'on allait vers la présence sacramentelle du Christ pour en tirer profit plutôt que pour l'honorer. Mieux peut-être devrions-nous dire qu'on croyait d'autant mieux l'honorer qu'on parviendrait à en tirer profit.

L'esprit de la Prière des Quarante-Heures.

Le sommet de cette évolution de l'ostention eucharistique comme invitation à une communion spirituelle prolongée fut l'institution de la Prière des Quarante-Heures.

Si les exemples que nous avons cités jusqu'ici proviennent surtout de la France et de l'Allemagne, nous ne devons pas en conclure que le climat fut différent en Italie. Le rite

de l'ostension à la communion des malades est décrit dans le *Liber sacerdotalis secundum ritus sanctae romanae et apostolicae Ecclesiae* publié à Venise en 1512, et le rapport des inquisiteurs sur la violation d'un interdit pontifical jeté sur la ville de Todi en 1328 fait état d'une exposition du Saint-Sacrement¹¹.

Par conséquent, lorsqu'au cours de la guerre entre François I^{er} et Charles-Quint, le P. Joseph Ferno, capucin, a décidé de convier les gens de Milan à se succéder pendant quarante heures dans une solennelle supplication, on n'a pas tardé à faire l'exposition du Saint-Sacrement en vue de rendre plus facile cette nouvelle forme de prière¹².

Ce qui fut nouveau dans l'institution de saint Charles Borromée, ce fut ni l'ostension ininterrompue, ni l'annonce officielle de l'exposition, mais le fait de donner à cet appel à la prière un maximum de chances d'être entendu, en célébrant les Quarante-Heures successivement dans toutes les églises et collégiales de sa ville épiscopale.

L'étude des textes nous montre qu'il y a entre la tradition médiévale et la pensée de saint Charles une parfaite continuité. Il faut en effet éviter de juger la solennité de cette exposition dans la perspective actuelle de l'adoration perpétuelle et de lui attribuer le même motif.

Nous sourions aujourd'hui en lisant les prescriptions relatives à l'obscurcissement des fenêtres¹³, à la défense faite aux pauvres de pénétrer dans l'église et de déranger

11. *Archiv. für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, Berlin, 1886, t. II, p. 665 : « Aliquando ivit ad ecclesiam sancti Fortunati ad videndum Corpus Christi extra positum. » Les mots *extra positum* s'appliqueraient difficilement à l'élévation, et le contexte nous empêche de restreindre le fait à l'octave de la Fête-Dieu.

12. La première « Prière des Quarante-Heures » fut célébrée à Milan en 1534. D'après le chroniqueur milanais Burigozzo, l'exposition au cours de cette cérémonie date du mois de mai 1537. Il semble que ce fut avec l'exposition que saint Philippe Néri l'a introduite à Rome en 1548. Jusqu'à saint Charles Borromée, cette prière a eu lieu à des époques ou pour des besoins déterminés, mais pas de façon ininterrompue.

13. « Si facci oscura la detta capella, si che non habbi altro chiaro, che de i lumi... per accompagnare il mistero dell' istituto di questa orazione, e per eccitarsi più a devotione » (*Avvertenza*, cité par DE SANTI, s. j. *L'Orazione delle 40-Ore*, Rome, 1919). Dans l'Instruction Clémentine nous lisons (§ 6) : « Ad effetto di raccogliere la mente de' fedeli all' oratione. »

par leur importunité ceux qui prient¹⁴. Il reste que ces textes sont les fidèles témoins d'un esprit, et que cet esprit est encore, dans son fond, celui de l'Instruction Clémentine qui règle l'exposition des Quarante-Heures de nos jours¹⁵.

Tout a été minutieusement réglé en vue de faciliter l'oraison silencieuse. Rien ne nous autorise à considérer le décor extérieur comme un hommage rendu à la présence du Christ¹⁶. L'enseignement implicite de l'*Avvertenza* de saint Charles, et des diverses instructions pontificales qui l'ont reprise et adaptée à la ville de Rome, est qu'on reconnaît et honore la présence sacramentelle en dehors de la messe dans la mesure où l'on en fait usage spirituellement.

Nous sommes par conséquent toujours dans la perspective médiévale : l'ostension du Corps du Christ invite à une communion spirituelle. Ce principe fut appliqué d'abord à une rapide communion de désir remplaçant une communion sacramentelle estimée impossible. Nous l'avons vu étendre aux communions spirituelles que sont les exercices d'oraison librement repris au cours de la journée, pour aboutir à cet appel solennel adressé aux fidèles de faire une part dans leur vie à cette oraison où l'Église est incessamment engagée avec son Chef. Par son *Avvertenza* saint Charles Borromée a amené l'ostension eucharistique à une maturité de forme où tout est étudié et réglé en vue de rendre efficace l'invitation à la prière.

Un changement de perspective.

Cette conclusion a de quoi nous surprendre, car l'adoration perpétuelle a été instituée en France au siècle dernier

14. « Di non amettere i poveri a vagar per le chiese... ma che stiano alle porte con modestia, per togliere con la loro opportunità il raccoglimento a i devoti. » Cette prescription est d'Innocent XI (1689), cité par DE SANTI, p. 316.

15. L'Instruction *Graves et Diuturnae* de Clément VIII qui établit les Quarante-Heures à Rome en 1592 est presque entièrement basée sur l'*Avvertenza* de saint Charles. Elle a été révisée par Paul V, par Innocent XI, et finalement par Clément XI en 1705. Clément XII l'a encore légèrement retouchée, et publiée sous sa forme actuelle en 1736.

16. Le code du Droit maintient cette perspective en parlant de l'ornementation de l'autel de la Réserve : « Ut ipso suo apparatu magis moveat fidelium pietatem ac devotionem » (Can. 1248, § 4).

dans des perspectives très différentes. L'idée maîtresse du renouveau eucharistique du 19^e siècle, auquel sont attachés les noms du Bienheureux Pierre-Julien Eymard, du P. Hermann et de Mlle Tamisier, fut celle de la « garde d'honneur ». La pensée du Christ délaissé au tabernacle hantait les âmes ferventes, et l'on se sentait obligé de compenser par l'assiduité les négligences dont sa présence sacramentelle fut victime de la part de la multitude. A la présence de Dieu devait répondre une présence de l'homme. Nous voyons que le sens même de la réparation a subi une inflexion : plutôt que d'entrer dans la prière réparatrice du Christ, l'intention est désormais de réparer envers le Christ lui-même.

A quoi faut-il attribuer ce changement de mentalité ?

Le point de départ nous paraît être la réaction, à Rome même, contre l'affaiblissement de l'esprit religieux provoqué par la renaissance païenne. Le pape Paul III nous en fait le tableau dans la Bulle *Dominus noster Jesus Christus* du 30 novembre 1539, où nous lisons que « le Pain du ciel fut conservé dans des lieux abjects, sans qu'aucune marque de vénération ne révélât la présence du grand Dieu qui veut bien se faire notre nourriture. Quand le Très Saint-Sacrement traversait les rues de la cité pour être porté en viatique aux malades, on le voyait passer au milieu de l'indifférence générale ».

En approuvant par cette même bulle les premières confréries romaines du Saint-Sacrement, fondées à la Minerve par un Dominicain, le P. Thomas Stella, le pape définit le but général de ces groupements : « Procurer à Notre-Seigneur présent dans l'Eucharistie les hommages et le culte qui lui sont dus, et réparer les outrages qui lui sont faits. » Voilà une orientation toute nouvelle, et qui va imprimer sa marque sur la dévotion eucharistique des siècles suivants.

On connaît le développement rapide dans toute la chrétienté des confréries paroissiales du Saint-Sacrement¹⁷, et l'immense influence qu'elles ont exercées en France sur les formes de la dévotion populaire. C'est à elles que nous devons en grande partie l'institution et la multiplication

17. En France, ce fut surtout l'œuvre des Pères Jésuites. Certaines de ces confréries furent spécialement consacrées à assurer l'adoration perpétuelle.

des Saluts du Saint-Sacrement au 17^e siècle. Dépassant l'idée de faire appel au peuple pour établir en permanence une prière qui reste au fond personnelle et silencieuse, on le convie à de courtes manifestations, considérées avant tout comme une affirmation publique de foi et une manière d'honorer la présence du Christ.

La nouvelle dévotion ne s'est pas établie sans une opposition très forte, et qui ne provenait pas uniquement des Jansénistes¹⁸, mais elle disposait, pour s'établir, de solides bases psychologiques. Il n'est pas douteux que les attaques des prédicateurs réformés ont fait sentir aux catholiques le besoin de défendre leur foi à la Présence réelle, et que, par un réflexe naturel de défense, ils ont cherché à l'affirmer sur le plan du geste rituel¹⁹.

L'idée de l'adoration personnelle n'a certes pas disparu. Le contraire est abondamment démontré par le grand nombre de confréries du Saint-Sacrement dont le règlement prescrivait l'adoration, avec ou sans exposition, comme un devoir personnel.

Nous croyons cependant que dans l'esprit des fidèles cette adoration elle-même a déjà changé de sens. Pour le comprendre il faudra se rappeler que l'exposition de longue durée a été introduite en France sous une forme très particulière, et étrangère à l'esprit de l'*Oratio sine intermissione* de saint Charles Borromée et de Clément VIII.

On sait en effet comment le sens d'opportunité des Pères Jésuites de Macerata, près de Lorette, nous a valu cette célébration de la Prière des Quarante-Heures dans les circonstances spéciales des jours gras. A son origine, en 1556, une contre-manifestation²⁰, destinée à attirer à l'église la

18. En acceptant la fondation d'un salut hebdomadaire en 1661, le Chapitre de Notre-Dame de Paris a refusé d'admettre l'exposition pendant le chant des prières. Le réquisitoire le plus important contre l'exposition fréquente fut publié par J.-B. Thiers en 1663, et réédité en 1673, sous le titre de *Traité de l'exposition du Saint-Sacrement de l'autel*.

19. Répondant aux attaques contre l'exposition fréquente en 1683, le P. Léon, Augustin, affirme que « depuis que les hérétiques ont voulu comme anéantir cet auguste sacrement... l'Église a pris occasion de l'exposer plus fréquemment afin d'en rendre le culte plus public et plus solennel ». (*Conférences Eucharistiques*, Paris, 1683, p. 136.)

20. Cf. ORLANDINI, *Hist. S. J.*, L. VI, ann. 1556. Cité dans la revue *Le Très Saint Sacrement*, Paris, ann. 1880-1881, p. 523.

foule des gens sollicités par les plaisirs du carnaval et propagée grâce à son succès dans le même esprit : on s'est efforcé « de frapper les regards par la magnificence des décorations, de charmer les oreilles par les suaves et entraînants accords des voix et des instruments, et d'attirer l'homme tout entier par la pompe des cérémonies et l'éloquence des prédicateurs; toutes choses qui, dans les Quarante-Heures ordinaires, ne sont pas ou ne doivent pas être tolérées, si ce n'est dans une mesure fort restreinte²¹ ».

Or ce fut la pratique des Quarante-Heures de la Quinquagésime qu'on a introduite à Paris en 1616, dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et qui s'est rapidement propagée par la suite avec la magnificence qui lui est propre. Habitué par les fréquents saluts à interpréter l'exposition du Saint-Sacrement dans le sens d'un hommage rendu au Christ, les fidèles en viendront naturellement à considérer le décor somptueux qui l'accompagne comme un moyen d'honorer la présence sacramentelle²².

On voit que les perspectives ont radicalement changé. Au lieu de mettre en valeur la raison d'être de la présence, tout souligne désormais la présence elle-même, à laquelle il faudra « rendre l'honneur et le respect qui lui sont dus, et surtout l'hommage de notre présence personnelle²³ ». Voyant dans l'Eucharistie le sacrement de la présence qu'il s'agira désormais, dans un monde sans foi, d'affirmer et de défendre, on ne sent plus que la signification de ce que Pie XII appellera le *sacramentum permanens* va bien au-delà de cette simple affirmation.

21. Commentaire du liturgiste Wolfgang Mühlbauer, cité dans la même revue, p. 525.

22. On ira dans ce climat jusqu'à donner à certains usages plus anciens une interprétation nouvelle. Le port des flambeaux à l'élévation et le cierge supplémentaire allumé en certains lieux après le chant du *Sanctus* seront désormais compris comme des honneurs rendus à la présence. Les textes cependant sont unanimes pour affirmer l'origine purement utilitaire de ces usages, telle cette ordonnance du chapitre général des Chartreux en 1233 : « quando non potest videri Corpus Christi eo quod mane celebratur, possit diaconus tenere cereum bene ardentem a retro sacerdotis, ut Corpus Christi in hac parte possit videri ».

23. Memorandum des vœux du Cong. Euch. Nat. de Paris, 1923. Compte rendu officiel, p. 612.

Les deux aspects complémentaires du « sacramentum permanens ».

Nous ne voulons pas suggérer que cette nouvelle orientation, qui est celle du renouveau eucharistique du 19^e siècle, est erronée, mais seulement que, si elle accapare exclusivement l'attention des fidèles, elle reste incomplète. Les deux aspects sont complémentaires, et nous devons les considérer comme inséparables, mais en leur attribuant leur valeur respective.

Avant d'inviter saint Pierre à prendre une part déterminée dans son œuvre, le Seigneur lui a demandé une profession de foi en sa personne et en sa mission. Une telle profession est le point de départ inéluctable de toute participation à l'œuvre du Christ, et elle n'a pu manquer dans les ostensions des 14^e et 15^e siècles. Seulement, dans un monde homogène, où même le péché se commettait dans une atmosphère de foi, on n'a pas trouvé nécessaire de s'attarder à lui donner une expression publique, et il a suffi que chaque âme la traduise par son propre mouvement interne²⁴.

De récents textes pontificaux nous invitent, sans rien enlever à l'affirmation de foi en la présence, plus que jamais nécessaire de nos jours, à la faire déboucher dans nos adorations eucharistiques sur une participation à la prière du Christ, reprenant ainsi toute la richesse de la spiritualité eucharistique d'avant la Réforme, et faisant de nouveau de la présence au tabernacle une invitation à la prière incessante.

En expliquant qu'au tabernacle nous n'avons pas le sacrifice du Seigneur, parce que le tabernacle n'est pas un *altare permanens*, Pie XII nous affirme que nous y avons une présence permanente du Seigneur, qui est pour nous un signe²⁵. Il précise que le Christ se rend présent d'abord par le

24. Les livres d'Heures de l'époque suggèrent couramment des oraisons jaculatoires à cette intention. Cf. GOUDA, *Expositio mysteriorum missae*, Argentinae, 1500 : « Videntes hostiam... suspirio dicamus : Ave salus, ave Vita. »

25. « Le tabernacle contient... le sacramentum permanens » : Discours aux Congressistes d'Assise, 22 sept. 1956.

sacrifice, et qu'il est au tabernacle comme *memoria sacrificii et passionis suae*.

Il se trouve donc dans le tabernacle dans un état subséquent au sacrifice sacramentel, et les modalités mêmes de cette présence nous sont un rappel immédiat de ce sacrifice. Or nous savons que sa présence au ciel est la suite de son sacrifice sanglant, qu'elle le rappelle sans cesse à ceux qui l'entourent dans la vision, et que son intercession réparatrice en notre faveur, à laquelle participe continuellement son Église triomphante, est constituée précisément par le fait qu'elle le rappelle aussi à son Père. Pour nous donc qui l'entourons dans la foi, la présence eucharistique du Christ à la suite de la messe est le « sacrement » de sa vie céleste, qui nous rappelle plus particulièrement l'aspect d'intercession de cette vie, et qui invite chacun à y prendre consciemment sa part en union avec l'Église.

En définissant la visite au Saint-Sacrement comme « se recueillir en silence au pied du tabernacle pour y remplir son âme des dons de Dieu²⁶ », S. S. Jean XXIII nous enseigne que l'oraison eucharistique est une communion spirituelle aux fruits du sacrifice du Christ, et suppose par conséquent la participation à son action. Il nous l'indiquera explicitement dans l'encyclique *Sacerdotii nostri primordia*, lorsqu'il affirme que le saint Curé d'Ars « par l'adoration du Verbe incarné... élevait son âme simple et pure vers la Trinité sainte, objet suprême de son amour ». On ne pouvait plus clairement faire comprendre comment l'adhésion au Christ par la foi eucharistique nous introduit dans l'élan de sa vie vers le Père, nous invitant à participer à cet élan, qui est sa prière incessante, et ainsi à bénéficier de ses fruits.

On est tenté de dire que la présence au tabernacle est le *sacramentum orationis*, parce qu'elle nous rappelle : d'une part, que toute vie eucharistique communautaire vécue au maximum²⁷ exige comme son complément et son achèvement une vie d'oraison; et, d'autre part, que toute oraison est une communion au Christ essentiellement dans le pro-

26. Radiomessage au Cong. Euch. Nat. de Lyon, 5 juillet 1959.

27. Il ne s'agit pas d'un maximum absolu, mais d'un maximum personnel actuel qui dépend à la fois du développement psychologique et spirituel d'un chacun, et des circonstances de sa vie.

longement de la communion sacramentelle faite au cours de la célébration publique, et qu'elle est soumise en conséquence à des exigences analogues.

Ce point demanderait un développement séparé qui débordé les limites assignées à cette étude. Nous nous bornons ici à suggérer que si nous considérons l'Eucharistie sous tous ses aspects, nous y retrouverons le lieu de la synthèse harmonieuse entre piété individuelle et piété communautaire dans l'unique perspective de la liturgie.

III. — LE CULTE EUCHARISTIQUE ACTUEL VU DANS CES PERSPECTIVES

La permanence de la prière, c'est la vie du Christ. Nous n'avons donc pas à réaliser la prière incessante : elle existe, et la permanence de la présence sacramentelle la met à notre portée. Le problème est de savoir comment nous servir de cette présence pour réaliser chez chacun une participation maximum à la prière du Seigneur.

Le problème ne sera pas résolu du fait d'avoir établi dans une église une permanence d'adoration eucharistique, grâce à une succession d'adorateurs qui se remplacent. Certes, la présence sacramentelle du Christ au tabernacle nous invite à répondre par notre présence auprès de lui, et comme sa présence est une permanence, la nôtre devrait l'être aussi. Mais l'invitation s'adresse à chacun en particulier, et nous voyons immédiatement qu'il ne pourra s'agir de lui répondre seulement par une présence physique. A la présence sacramentelle du Christ devra répondre, de la part de chacun de ses membres, cette présence spirituelle qui est constituée par une participation consciente à sa prière.

Un signe.

Mais si la chaîne ininterrompue d'adorateurs ne réalise de fait ni la participation maximum à la prière incessante de chacun de ses membres, ni à plus forte raison la prière incessante elle-même, elle joue néanmoins un rôle irremplaçable de témoignage dans l'Église.

Chaque monastère est un modèle réduit de l'Église, un signe de sa vie dans la totalité de ses aspects, mais il est peut-être inévitable que ce soit surtout son indépendance à l'égard du monde ambiant et l'interdépendance harmonieuse de ses membres sous la direction de l'Abbé, qui attirent l'attention. On voit encore sa vie de prière pour autant qu'elle trouve son aliment et son expression dans la célébration conventuelle de l'Eucharistie et la succession des Heures, mais la continuité de cette vie d'union, vécue silencieusement sur tout le territoire du monastère, échappe aux regards.

On comprend dès lors quel est le rôle des Congrégations religieuses vouées à l'adoration perpétuelle²⁸. Elles ont mission d'être dans l'Église un signe de la continuité de sa vie de prière autour de son Chef. Il y a analogie avec le signe qu'à une certaine époque de la vie de Cluny on a voulu réaliser par le chant ininterrompu des Heures, mais la communauté adoratrice va plus loin. Elle ne signifie pas seulement, elle invite, car comme l'*Oratio sine intermissione* dans la pensée de saint Charles, l'exposition du Saint-Sacrement qu'elle rend possible, ne convie pas seulement ses membres, mais tous les passants, à s'unir dans la prière du Christ.

Une prière eucharistique en permanence, solennellement organisée au nom de l'Église, ne peut être le fait que des communautés qui en ont reçu le mandat, mais l'on sait que dans certaines paroisses des Flandres et des États-Unis les familles assurent une permanence d'adoration auprès du tabernacle. Ces initiatives nous rappellent qu'il n'est point nécessaire de réaliser cette continuité avec solennité, ni dans une communauté religieuse, pour qu'elle soit un signe valable. Ce qui est nécessaire au signe, c'est la continuité. Si elle n'est pas réalisée, ni la solennité ni le mandat ne pourront y suppléer. Le service d'adoration devra jaillir

28. Ne pouvant les citer toutes, nous avons préféré ne nommer aucune des congrégations pratiquant l'adoration. En nous contentant de présenter les grands traits des divers moyens utilisés de nos jours pour mettre en valeur la présence sacramentelle et sa signification pour nous, nous croyons cerner le fond commun de leur œuvre à toutes. Analyser dans le détail les nuances, parfois très subtiles, de leurs spiritualités propres nous aurait entraîné trop loin de notre sujet.

de la messe conventuelle ou paroissiale comme son prolongement nécessaire, et continuer sans interruption jusqu'à sa résorption dans la messe conventuelle du lendemain. C'est à ce prix seulement qu'il sera l'expression sur le plan du rite de l'attitude intérieure qui doit être, entre messe et messe, celle de chaque membre de l'Église.

Une invitation.

C'est pourquoi, à l'heure actuelle où dans aucun diocèse de France on ne peut organiser l'adoration dite perpétuelle dans les églises paroissiales avec une continuité rigoureuse, cette manifestation ne peut plus prétendre à être un signe de la prière incessante, réalisé à l'échelle diocésaine.

L'Assemblée des Cardinaux et Archevêques a suggéré en mars 1960 qu'on « reconsidère le mode d'organisation (des adorations perpétuelles) en s'attachant surtout à mettre en valeur, suivant des formules nouvelles, des Journées paroissiales eucharistiques ». Il s'agira d'être réaliste et d'aller à l'essentiel, qui est d'aider les fidèles à comprendre la présence sacramentelle au tabernacle dans son rapport avec l'autel, et à l'honorer par l'usage qui en est fait. Ces journées, comme d'ailleurs toute manifestation du culte eucharistique, devront être à la fois un enseignement et une invitation.

Si nous voulons que le temps de la prière ne soit pas seulement une « heure de garde » matériellement assurée, nous devons tenir compte de certaines conditions psychologiques, et même simplement physiques. Ceci s'applique surtout à ce qui concerne le choix des heures, mais il serait bon aussi de réduire le nombre d'heures si cela paraît nécessaire pour grouper les adorateurs. Même si tous prient en silence, le fait de se trouver nombreux à l'église rappelle que notre prière personnelle est toujours une contribution à l'œuvre éminemment sociale du Christ qui est la source de notre union.

S'il est besoin de tenir compte des exigences physiques et psychologiques dans l'organisation des journées paroissiales d'adoration, ceci n'est pas moins nécessaire lorsqu'il s'agit d'établir un service partiel dans les communautés

religieuses qui n'ont pas mandat d'assurer une adoration strictement perpétuelle ayant valeur de signe pour l'Église²⁹.

De nombreuses communautés de femmes, se recrutant plus difficilement qu'à l'époque de leur fondation, s'astreignent à maintenir un service journalier d'exposition incompatible avec des obligations dont elles ne peuvent se décharger par ailleurs. Nous croyons que c'est là mal comprendre l'idéal de la prière incessante, en le faisant consister dans le nombre d'heures sur lequel s'étale le service extérieur, plutôt que dans une continuité intérieure qui serait mieux assurée par un service extérieur plus réduit.

La surcharge imposée à une petite communauté par le souci de maintenir un service diurne d'adoration est en effet souvent au détriment de l'équilibre intérieur, et par conséquent de la manière dont le service s'accomplit. Le temps d'adoration devient pour certaines une corvée sacrée, et ne porte plus alors ses fruits. Mieux vaudrait dans ces cas réduire le service et étudier soigneusement les heures qui lui seront attribuées³⁰. Il va sans dire que si la chapelle est ouverte au public, il conviendra également de tenir compte des heures où les fidèles sont libres pour venir s'unir avec les religieuses à la prière du Christ.

Une communion.

Que la prière eucharistique soit organisée sous forme permanente ou non, le fait de s'y associer donnera à chacun l'occasion de reprendre conscience de l'état d'intercession dans lequel il se trouve par le fait de son appartenance au Christ, et de maintenir ou même augmenter l'intensité de

29. Il serait de même, croyons-nous, dans le cas de communautés qui ont ce mandat de par leur Règle, mais qui sont devenues incapables d'assurer une stricte continuité faute d'un nombre suffisant d'adoratrices valides.

30. Il peut être préférable, en face de ce problème, de maintenir dans quelques maisons seulement un service plus long d'adoration. L'atmosphère qu'il crée est un stimulant pour les religieuses pendant leur temps de formation : à condition bien entendu qu'elles reçoivent une initiation solide à la vie de prière. Elles pourront y retourner pour se retremper, soit à l'occasion de la Retraite annuelle, soit pour des Journées de récollection au cours de l'année.

sa participation intérieure en rétablissant ou approfondissant son union consciente à lui.

Il ne faudra en effet jamais perdre de vue que le but d'une prière eucharistique n'est pas tellement d'attirer les foules à la chapelle à l'heure de la solennité. On doit plutôt chercher à les disposer à faire, dans le temps qu'ils y passent, une ouverture suffisante à l'Esprit pour qu'il redresse leurs facultés dans leur orientation vers le Christ et qu'il continue par la suite à diriger leur action. Ils devront trouver ainsi dans leur adoration un stimulant qui ramènera leurs esprits vers le Christ aux autres heures du jour et de la nuit, les faisant communier à sa pensée là où ils se trouvent, et participer à sa prière par l'accomplissement de la volonté de son Père.

Car, au centre de chaque communauté eucharistique, cellule de l'Église, se trouve le *sacramentum permanens*, signe et invitation, et qui devra être le point d'attraction réunissant invisiblement, mais non moins réellement, autour du Chef tous les membres de la famille paroissiale qui, à un moment donné, vivent consciemment de sa Vie, et participent ainsi à sa prière.

Pour soutenir les fidèles dans cette suite à donner à leur prière eucharistique, il existe depuis plus d'un siècle l'œuvre de l'adoration nocturne à domicile. D'autre part, la garde d'honneur du Sacré-Cœur, érigée à la Visitation de Bourg-en-Bresse, invite ses membres à consacrer chaque jour une heure d'attention adoratrice à la présence sacramentelle, sans cesser le travail auquel ils se trouvent engagés. Nous remarquons aussi que les Statuts du diocèse de Versailles, qui sont de 1959, recommandent qu'à l'occasion de l'adoration perpétuelle on « conseille aux fidèles d'honorer spécialement la Sainte Eucharistie chez eux, par la prière familiale ou individuelle, au cours de la journée ». Ils nous suggèrent ainsi une manière heureuse de préparer le lendemain de la journée eucharistique paroissiale, en indiquant aux fidèles ce que doit être le prolongement et le fruit de toute prière eucharistique.

Il est évident que la seule journée eucharistique ne suffira pas pour rendre habituelle, chez ceux qui ont pu y participer, la pensée de la présence sacramentelle et sa signification. L'étape intermédiaire d'une prière personnelle auprès

du tabernacle sera nécessaire. C'est que pour atteindre une prière vitale d'attention au Christ, nous ne pourrions nous dispenser de l'effort régulier d'imposer le silence à nos facultés et de nous rendre présent à lui de façon désintéressée. C'est pourquoi des deux exercices quotidiens d'oraison personnelle que l'Église demande au prêtre, elle exige que l'un se fasse devant le tabernacle.

Dans son radiomessage à la clôture du Congrès eucharistique de Lyon, S. S. Jean XXIII a émis le souhait que « tous les congressistes retournent dans leurs foyers persuadés de l'excellence de la visite au Saint-Sacrement et désireux de la faire aimer et apprécier autour d'eux ». Ce fut autrefois un des soucis des confréries du Saint-Sacrement que de la promouvoir chez leurs membres. Plusieurs associations de vie sacerdotale insistent sur l'oraison eucharistique, et divers groupements, telles l'Agrégation du Très Saint-Sacrement et l'association de l'Adoration quotidienne, proposent à leurs membres laïcs des visites régulières plus ou moins longues.

Les confréries sont mortes, et les associations peu florissantes à l'heure actuelle, mais l'importance de la prière eucharistique reste aussi grande. Il est bon de constater que le besoin qu'on en ressent n'a pas diminué, comme en témoigne l'attrait exercé par la spiritualité du P. de Foucauld sur la génération actuelle.

*
**

Nous croyons donc pouvoir affirmer que le « culte éclairé et fervent », que Pie XII nous demande « pour la divine présence de Jésus dans les tabernacles de nos églises³¹ », est plus qu'un moyen parmi d'autres de nous exercer à la prière incessante. Il est pour nos contemporains, avides de contacts personnels, la source d'une connaissance de la nature et des exigences de cette prière, à l'école de Celui qui prie.

Lorsque le Saint-Père définit la visite au Saint-Sacrement « se recueillir en silence au pied du tabernacle pour y rem-

31. S. S. Pie XII, Radiomessage au Congr. Euch. de Rennes, 25 juin 1956.

plir son âme des dons de Dieu », il nous rappelle que notre participation à la prière incessante ne consiste pas à « importuner Dieu », mais à nous offrir à lui dans une réceptivité silencieuse pour qu'il nous inonde. Elle est notre communion sacramentelle, prolongée et enrichie par une communion spirituelle de tous les instants, et dont le *sacramentum permanens* est le soutien.

Et parce que « le sacrement de l'autel est le moyen principal de connaître Jésus-Christ³² », et que le Christ est toujours la révélation de son Père (cf. Jn 14, 9), nous découvrirons que c'est par le chemin d'une participation de plus en plus intime au mouvement vital qu'est sa prière, qu'il veut nous élever au *simplex intuitus veritatis, sub influxu amoris*. Si nous acceptons activement son avance, c'est d'un même élan qu'il nous associe à sa prière incessante et nous ouvre à la contemplation. Ce sera le suprême épanouissement de la grâce de notre baptême.

P. MICHEL-JEAN, S. S. S.

32. S. S. Pie XII, Radiomessage au Congr. Euch. de Caracas, 16 déc. 1956.